



Cofinancé par l'Union européenne



Communiqué de presse conjoint

Mercredi 28 avril 2021, à Rabat - l'Organisation non-gouvernementale « Equal Rights and Independent Media » (ERIM), l'Association Adala « *pour le droit à un procès équitable* », et le Forum Marocain des Jeunes Journalistes (FMJJ) **lancent le nouveau projet « Houquouq wa Moussawat »**, financé par l'Union européenne, qui vise à favoriser la mise en œuvre effective d'un cadre légal propice aux libertés d'expression, d'association et de réunion au Maroc.

A cette occasion, un symposium d'ouverture aura lieu **mercredi 28 avril 2021 à 14h00 en ligne sur la plateforme Zoom**. Le représentant de l'Union européenne au Maroc, des représentant.e.s des organisations de la société civile, des actrices et acteurs institutionnel.le.s, des avocat.e.s ainsi que des journalistes seront présents à cette ouverture.

Le projet « Houquouq wa Moussawat » s'étale sur une durée de deux ans, plaçant un grand nombre d'activités pour but d'offrir un appui aux organisations de la société civile (OSC) à travers la consolidation d'un observatoire des libertés fondamentales et le renforcement de capacités pour plus de 100 OSC sur les techniques de monitoring, de plaidoyer et d'élaboration des rapports.

A cette occasion, Me Jamila Sayouri, Présidente de l'Association Adala "pour le droit à un procès équitable" souligne que « *le projet « Houquouq wa Moussawat» s'inscrit dans la continuité des actions de l'Association Adala de plaidoyer national et international et dans le renforcement de ses activités visant à consolider et garantir les libertés, en particulier au stade actuel. Car malgré l'adoption d'un ensemble de textes législatifs et institutionnels dans le domaine de la liberté d'expression et de la presse et de l'accès à l'information, la pratique n'est pas exempte d'obstacles, notamment la faible application des textes juridiques et les restrictions aux libertés. Par conséquent, nous travaillons avec nos partenaires pour favoriser la mise en œuvre effective du cadre juridique de la liberté d'expression à travers un plan d'action incluant le renforcement des capacités des acteurs de la société civile, des avocats, des juges et des journalistes, le suivi et l'évaluation, le plaidoyer, la veille et la préparation des rapports par le biais d'un Observatoire des libertés et des droits humains, qui regroupe plus de 10 associations et coalitions* ».

M. Séverin Strohal, Chef de section Gouvernance à l'Union européenne au Maroc souligne que « *la liberté d'expression, de réunion et d'association constituent pour l'Union européenne des éléments essentiels de la démocratie. Le dialogue entre la société civile et les institutions nous semble un élément moteur de la promotion de l'Etat de Droit au cœur du partenariat UE-Maroc*».



Cofinancé par l'Union européenne



Pour sa part, M. Sami Elmoudni, Président du Forum Marocain des Jeunes Journalistes déclare que *«le projet vise le renforcement de capacités de la société civile, et des médias sur les techniques de monitoring et de plaidoyer concernant le cadre légal des libertés fondamentales, sans oublier l'organisation d'un Media Tour en faveur des journalistes professionnel.les. Un échange qui supportera grandement les capacités des parties prenantes, mais encore, assurera un suivi de la mise en œuvre effective du cadre légal existant relatif à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et au droit d'accès à l'information, contribuant inclusivement à l'instauration de politiques publiques en toute conformité à la constitution stipulant la primauté du droit international».*

Ce rendez-vous est également l'occasion pour mettre l'accent sur la réalité et l'état d'avancement des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique au Maroc. Cela se fera en examinant les mécanismes juridiques et institutionnels adoptés à cet égard, en présence des experts-es et les représentants-es des partenaires qui vont aborderont les axes suivants :

- *Le contexte général des droits et libertés, en particulier ceux liés à la liberté d'expression, d'association et au droit de manifestation pacifique.
- *Le cadre juridique de la liberté d'expression et du droit à l'accès l'information au Maroc.
- *Le rôle du Conseil national de la presse au niveau de la protection des journalistes.
- *Le cadre juridique des libertés d'association et de manifestation pacifique au Maroc.

Partenaires

L'Association Adala contribue à la réalisation des garanties juridiques et judiciaires consacrant le droit à un procès équitable. Elle assure le suivi du travail judiciaire et contribue au développement de la jurisprudence. Elle a pour mission d'accompagner la réforme des systèmes juridique et judiciaire afin de les homologuer avec les normes internationales en la matière, c'est-à-dire l'indépendance de la magistrature, la primauté de la règle du droit contre la moralité et la garantie de la sécurité judiciaire et juridique des justiciables.

Le Forum Marocain des jeunes Journaliste est une organisation non gouvernementale marocaine fondée en 2017 par un groupe de jeunes journalistes marocain.es, pour contribuer à la formation des journalistes et défendre la liberté de la presse au Maroc.



Cofinancé par l'Union européenne



ERIM est une organisation non gouvernementale française à but non lucratif qui promeut les droits humains fondamentaux et l'autonomisation des citoyens œuvrant vers le soutien et le renforcement de la société civile et les organisations des médias indépendantes.
